



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE



*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fonds vert : bilan 2023 et perspectives 2024



1. Bilan 2023

Un fonds pour accélérer la transition écologique dans les territoires



2 milliards d'euros
pour soutenir
vos projets verts

**Pas d'appels à projets : le fonds est géré
au plus près de vous par les préfets**

**Le fonds est adapté localement
en fonction des territoires**

Martinique Guyane Réunion Guadeloupe

Wallis-et-Futuna Polynésie Française Nouvelle-Calédonie St Pierre-et-Miquelon

Mayotte Saint-Barthélemy Saint-Martin



**UN DISPOSITIF
EN LIGNE**

La plateforme **Aides-territoires** permet aux collectivités de connaître l'ensemble des soutiens financiers dont elles peuvent bénéficier.

L'outil **Démarches-simplifiées** offre aux porteurs de projet un suivi sur toute la durée de vie d'un dossier, de la saisie jusqu'à la décision.



**UN LANCEMENT
DÈS JANVIER 2023**

OBJECTIFS DE L'AMBITION VERTE



Réduction de 40 % des émissions de CO₂ des bâtiments tertiaires en 2030



10 % des espaces naturels en protection forte



Neutralité carbone à horizon 2050, réduction de nos émissions de GES de **55 %** au niveau européen /1990



Division par deux du rythme d'artificialisation des sols à horizon 2031



Moins de 50 % de déchets non dangereux non inertes en 2025 et seulement 10 % des déchets ménagers et assimilés en décharge en 2030



Prévention des risques liés au changement climatique et adaptation des territoires



Résorption des points noirs de la trame verte et bleue

ACCOMPAGNEMENT DU FONDS VERT

Aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux

Aide à la gestion et à l'extension des aires naturelles protégées

Aide à la création ou au développement des zones à faibles émissions – mobilité
Aide à la rénovation énergétique

Aide au recyclage des friches
Aide à la renaturation en ville

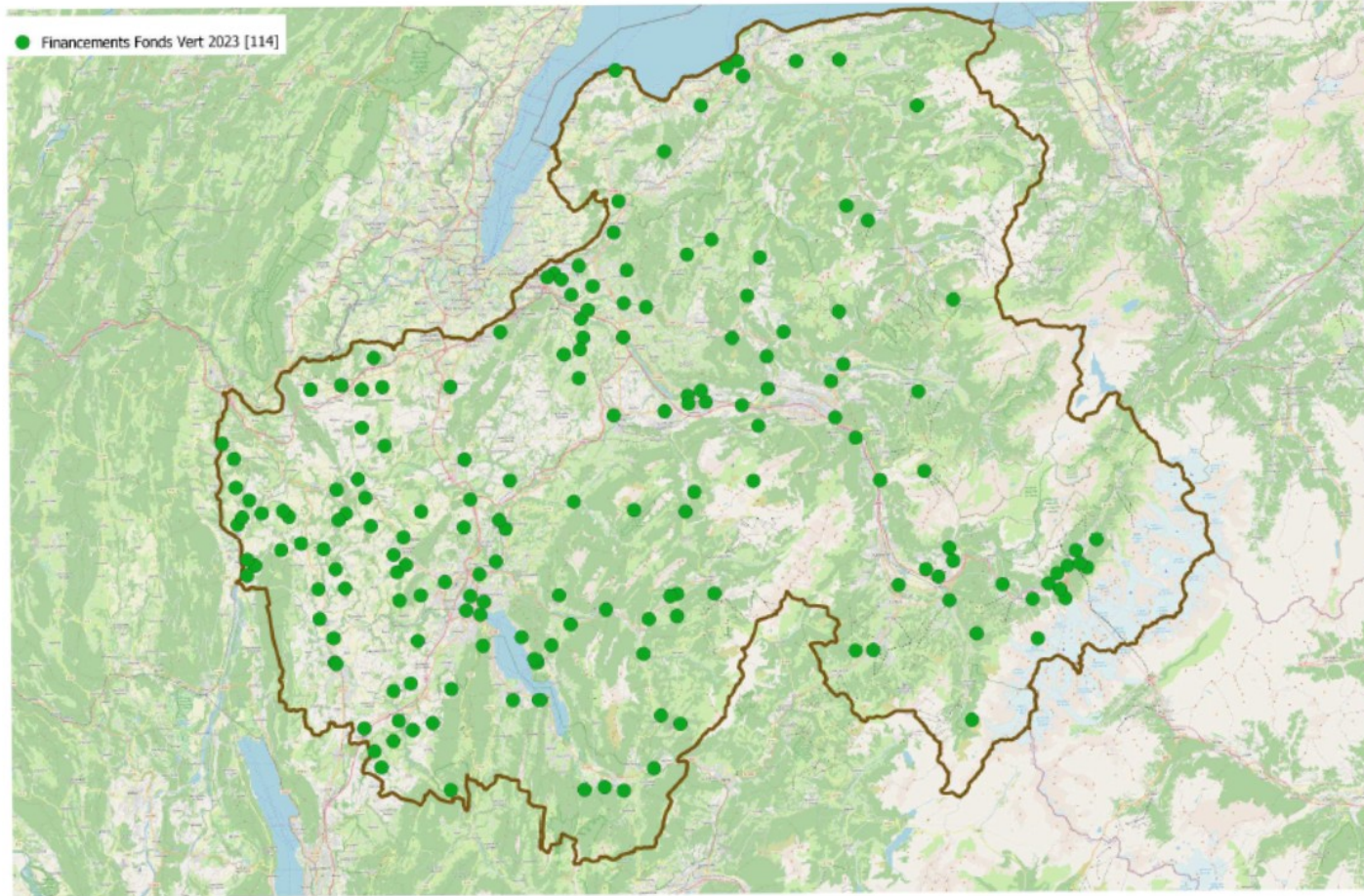
Aide au tri et à la valorisation des déchets

Aide à la prévention des risques inondation, effondrement glaciaire, cycloniques, incendies de forêt, recul du trait de côte

Aide à la renaturation en villes

Aide au rétablissement des continuités écologiques

total financements Fonds Vert : 27,2 millions d'€



114
projets
financés
en 2023

à hauteur
de

27,2 M€

3. DISPOSITIF 2024

Les principales caractéristiques du FV 2024

Inscription du dispositif dans une trajectoire pluriannuelle : **2 milliards d'euros en 2024, fonds pérennisé jusqu'en 2027**

Les mesures 2023 sont reconduites + 2 nouvelles mesures

Priorités 2024 : **la rénovation énergétique et la renaturation des établissements scolaires**, une enveloppe réservée aux établissements en quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Mesures pilotées à l'échelle départementale à l'exception des mesures relatives aux friches, aux biodéchets, aux ZFE et aux territoires d'industrie, pilotées au niveau régional.

Les principales caractéristiques du FV 2024

Un **outil de la planification écologique** en cours de déclinaison dans le cadre des CRTE renforcés

Gestion déconcentrée et fongibilité des crédits (à l'exception de la mesure territoires d'industrie et de la rénovation des établissements scolaires)

Dépôt des dossiers et instruction via la plateforme **Démarches simplifiées** :
<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/>

Des cahiers d'accompagnement revus et précisés



Offre de services des opérateurs (ANCT, ADEME, ANAH, ANRU, Banque des territoires, CEREMA) en matière d'ingénierie rassemblée dans un document unique pour faciliter la compréhension des bénéficiaires potentiels : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/23fa-soutenir-lingenierie-des-collectivites-pour-l/>

Deux nouvelles mesures en 2024



Territoires d'industrie
en transition écologique

Le **soutien financier aux territoires d'industrie à hauteur de 6,7M€** pour AURA (relocalisation dans les territoires des chaînes de valeur industrielle clés pour la transition écologique)



Mobilités rurales

Le **soutien à la mobilité rurale sur 3 ans (2024-2026)** pour accompagner les AOM locales. Le projet doit se situer en zone rurale (au sens de la définition INSEE). Il doit être localisé, selon la classification de la grille de densité communale à 7 niveaux, agglomérée à l'échelle des EPCI, issue de l'Observatoire des territoires de l'ANCT,

Une **enveloppe dédiée sera fléchée sur la mise en œuvre des PCAET** (conditions à préciser au cours 1^{er} semestre 2024 à l'issue des COP).

Fonds vert 2024 : continuité et évolutions

Un **bouquet de mesures variées** dans la continuité du fonds vert 2023, autour de **3 axes...**



Performance environnementale

- **Rénovation énergétique** des bâtiments publics locaux
[priorité établissement scolaires]
- Soutien au tri à la source et à la valorisation des **biodéchets**
- Rénovation des parcs de luminaires d'**éclairage public**



Adaptation au changement clim.

- Prévention des **inondations**
- Prévention des **incendies** de forêt et de végétation
- Prévention des **risques cycloniques**
- Appui aux collectivités de **montagne** soumises à des risques émergents
- Adaptation au **recul du trait de côte**
- **Renaturation** des villes et des villages



Amélioration du cadre vie

- Accompagnement du déploiement des **ZFE**
- Développement des **mobilités durables en zones rurales** [nouveau]
- Développement du **covoiturage**
- **Territoires d'industrie** en transition écologique [nouveau]
- **Recyclage foncier**
- Mieux connaître et mobiliser pour la biodiversité : les **Atlas de la biodiversité communale (ABC)**
- **Protéger et restaurer les espaces naturels**
- **Réduire les pressions sur la biodiversité** de votre territoire

... et **une mesure transverse :**



Appui à l'ingénierie



Mesures fonds vert contribuant à la stratégie nationale biodiversité (SNB)

Les mesures en faveur de la biodiversité

En 2024, **3 mesures** mobilisables pour soutenir les projets locaux en faveur de la biodiversité :

- les **Atlas de la biodiversité communale (ABC)**
- la **protection et la restauration des espaces naturels** (augmenter le nombre et la surface d'aires protégées, restaurer les écosystèmes dégradés)
- **réduire les pressions sur la biodiversité** : PNA pour la restauration des espaces menacés, protection des insectes pollinisateurs, rétablissement des continuités écologiques, lutter contre les espèces exotiques envahissantes



Evolution par rapport à 2023

Dossiers 2023 non instruits reconduits avec critères 2023

La maturité des projets devra être suffisante pour permettre aux projets d'être engagés en 2024

L'ambition écologique des projets est précisée



Déclinaison pour la Haute-Savoie

Une enveloppe de **10,35 M€** pour les mesures départementales en 2024

Instruction préfectorale en date du 6 mars 2024 qui précise les modalités de mise en œuvre

Maintien d'un principe de **programmation au fil de l'eau**

Des **interlocuteurs locaux dédiés** par mesure

Mise en œuvre en Haute Savoie

MESURES DU FONDS VERT 2024	INSTRUCTION DES DOSSIERS	COORDONNÉES DES CORRESPONDANTS RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX
MESURES RÉGIONALES – DÉCISION PRÉFET DE RÉGION		
Renforcement du tri à la source et de la valorisation des déchets	ADEME	Claire SAUGUES Territoire Engagé Transition Ecologique, Volet Economie circulaire, Biodéchets 04 73 31 52 91 – claire.saugues@ademe.fr
Territoires d'industrie en transition écologique	ADEME	Christine DELBE, DDETS 74 04 50 88 28 81 - christine.delbe@haute-savoie.gouv.fr
Recyclage des friches	DREAL/ADEME	relais local de la DDT : Elois DIVOL , chef du service aménagement et risques Au 04 50 33 77 82 – elois.divol@haute-savoie.gouv.fr Florent GODET , adjoint au chef de service aménagement et risques au 04 50 33 79 44 florent.godet@haute-savoie.gouv.fr Jean-Claude Decot au 04 50 33 79 69 – jean-claude.decot@haute-savoie.gouv.fr - ddt-sar@haute-savoie.gouv.fr
Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB)	DREAL/SEHN	Damien ASSADET , chef du service eau environnement au 04 50 33 77 66 – damien.assadet@haute-savoie.gouv.fr ddt-see@haute-savoie.gouv.fr Cédric GODEFROY au 04 50 33 78 05 - cedric.godefroy@haute-savoie.gouv.fr

Mise en œuvre en Haute Savoie

MESURES DÉPARTEMENTALES – DÉCISION PRÉFET DE DÉPARTEMENT		
Rénovation énergétique bâtiments publics locaux	Préfecture/sous-préfectures	<p>Arrondissement d'Annecy :</p> <p>- Anouck CHAMPEL au 04.50.33.60.53 – anouck.champel@haute-savoie.gouv.fr</p> <p>Catherine AYMA au 04.50.33.62.82 – catherine.ayma@haute-savoie.gouv.fr</p> <p>Arrondissement de Bonneville : Karine VAN BAAL au 04.50.97.83.76 – karine.van-baal@haute-savoie.gouv.fr</p> <p>Arrondissement de Thonon-les-Bains : Monique ROLLET au 04.50.81.15.63 – monique.rollet@haute-savoie.gouv.fr</p> <p>Arrondissement de St-Julien-en-Genevois :</p> <p>- Anne-Laure EGEA au 04.50.35.37.03 – anne-laure.egea@haute-savoie.gouv.fr</p> <p>- Maeliss MAS-WESSIER au 04.50.35.37.80 – maeliss.mas-wessier@haute-savoie.gouv.fr</p>
Rénovation des parcs lumineux d'éclairage public	Préfecture/sous-préfectures	<p>Anouck CHAMPEL au 04.50.33.60.53 – anouck.champel@haute-savoie.gouv.fr</p> <p>Catherine AYMA au 04.50.33.62.82 – catherine.ayma@haute-savoie.gouv.fr</p>
Prévention des inondations	DDT	<p>Elois DIVOL, chef du service aménagement et risques au 04 50 33 77 82 – elois.divol@haute-savoie.gouv.fr</p> <p>Geraldine BERNHARD, cheffe de cellule prévention des risques au 04 50 33 78 32 - geraldine.bernhard@haute-savoie.gouv.fr</p> <p>Genevève SERPETTE, adjointe à la cheffe de cellule prévention des risques au 04 50 33 78 38</p> <p>genevieve.serpette@haute-savoie.gouv.fr - ddt-sar@haute-savoie.gouv.fr</p>
Appuyer les collectivités de montagne soumises à des risques émergents (Amélioration de la connaissance des risques glaciaires et périglaciaires en montagne et mesure de prévention/protection pour sites à enjeux)	DDT	<p>Elois DIVOL, chef du service aménagement et risques au 04 50 33 77 82 – elois.divol@haute-savoie.gouv.fr</p> <p>Geraldine BERNHARD, cheffe de cellule prévention des risques au 04 50 33 78 32 - geraldine.bernhard@haute-savoie.gouv.fr</p> <p>Genevève SERPETTE, adjointe à la cheffe de cellule prévention des risques au 04 50 33 78 38</p> <p>genevieve.serpette@haute-savoie.gouv.fr - ddt-sar@haute-savoie.gouv.fr</p>
Prévention des risques d'incendie de forêt et protection contre les feux	DDT	<p>Damien ASSADET, chef du service eau et environnement au 04 50 33 77 64 – damien.assadet@haute-savoie.gouv.fr</p> <p>Cédric GODEFROY, chef de cellule milieu naturel, forêt, chasse au 04 50 33 78 05, cedric.godefroy@haute-savoie.gouv.fr</p>
Renaturation des villes et villages (parcs, jardins, renaturation des sols, végétalisation, restauration réseau hydrographique)	DDT	<p>Elois DIVOL, chef du service aménagement et risques au 04 50 33 77 82</p> <p>elois.divol@haute-savoie.gouv.fr - ddt-sar@haute-savoie.gouv.fr</p> <p>Florent GODET, adjoint au chef de service aménagement et risques au 04 50 33 79 44 – florent.godet@haute-savoie.gouv.fr</p> <p>ddt-sar@haute-savoie.gouv.fr Jean-Claude Decot au 04 50 33 79 69 – jean-claude.decot@haute-savoie.gouv.fr - ddt-sar@haute-savoie.gouv.fr</p>
Ingénierie d'animation et de planification de la transition écologique	DDT	<p>Elois DIVOL, chef du service aménagement et risques au 04 50 33 77 82 – elois.divol@haute-savoie.gouv.fr</p> <p>Florent GODET, adjoint au chef de service aménagement et risques au 04 50 33 79 44 – florent.godet@haute-savoie.gouv.fr</p> <p>ddt-sar@haute-savoie.gouv.fr</p> <p>Frédéric CHAPTAL, chef du service transition énergétique et mobilités au 04 50 33 79 41 - frederic.chaptal@haute-savoie.gouv.fr</p>
Accompagnement du déploiement des Zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) – sobriété en matière de mobilité (parkings relais, car express, vélos cargos...)	DDT	<p>Frédéric CHAPTAL, chef du service transition énergétique et mobilités au 04 50 33 79 41- frederic.chaptal@haute-savoie.gouv.fr</p> <p>Lionel PUPPIS, chef de la cellule déplacement au 04 50 33 79 52 – lionel.puppis@haute-savoie.gouv.fr</p> <p>ddt-stem@haute-savoie.gouv.fr</p>
Covoiturage (voies réservées, dispositifs de réservation, schémas directeurs départementaux, incitations financières aux conducteurs/passagers...)	DDT	<p>Frédéric CHAPTAL, chef du service transition énergétique et mobilités au 04 50 33 79 41- frederic.chaptal@haute-savoie.gouv.fr</p> <p>Lionel PUPPIS, chef de la cellule déplacement au 04 50 33 79 52 – lionel.puppis@haute-savoie.gouv.fr</p> <p>ddt-stem@haute-savoie.gouv.fr</p>

Des outils pour vous accompagner

Toutes les informations sur le Fonds vert en Haute-Savoie sont à retrouver sur le **site internet** de la préfecture :

<https://www.haute-savoie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Vos-aides/Collectivites-locales/Dotations/Fonds-vert>

Vous y trouverez notamment :

- le guide à l'intention des décideurs locaux
- les cahiers d'accompagnement
- la circulaire préfectorale du 6 mars 2024
- les critères de bonification
- les liens vers les webinaires thématiques
- toutes les informations pratiques pour faire vos demandes et recevoir vos subventions



MERCI POUR VOTRE ATTENTION !
